



## FONCTIONNEMENT ET RÈGLES CAMPS DE JOUR

Vous trouverez dans cette communication des règles à suivre et des informations importantes au sujet des camps.

### Sécurité de votre enfant

Soyez assurés que tout est mis en place pour assurer la sécurité de votre enfant. Nos monitrices en chef ont reçu la formation de 16 h sur la RCR, Épipen, et premiers soins et reçoivent aussi une formation en Santé et Sécurité au Travail sur les coups de chaleur. De plus, nous appliquons le Cadre de références des camps de jour municipaux relevant de l'Association québécoise du loisir municipal, en partenariat avec l'Association des camps du Québec, qui assure un bon encadrement et de bonnes pratiques en camp de jour.

Il est donc très important que vous donniez tous les renseignements demandés lors de l'inscription de votre enfant. Nous pourrions de cette façon mieux encadrer votre enfant et agir ou mettre en place des stratégies pour qu'il vive une expérience optimale au camp.

### Durée et horaire de camp je jour

Les camps de jour réguliers et spécialisés sont du lundi au vendredi. Les activités des camps débutent à 9 h et se terminent à 16 h. Les portes ouvrent dès 8 h et ferment à 17 h. *Des frais de 5 \$ par enfant pour chaque minute de retard (après 17 h 10) seront chargés aux parents retardataires.*

### Que fait mon enfant au camp ?

Un horaire détaillé des activités et des thématiques ainsi qu'une liste du matériel spécifique à la semaine d'activités vous seront envoyés par courriel le vendredi précédent. Quelques copies papier seront également disponibles directement au camp que fréquente votre enfant. Cela vous permettra de munir votre enfant du matériel nécessaire pour la semaine suivante.

### Dîner et collations

L'enfant doit se présenter au camp avec son lunch (froid ou chaud) ainsi que deux collations. Il doit avoir une bouteille d'eau clairement identifiée. Nous vous prions d'éviter le beurre d'arachides, les noix, les mangues et les kiwis dus aux nombreuses allergies.

### Politique sur la discipline

Un contrôle disciplinaire sera en vigueur au camp. En effet, chaque enfant aura seulement **trois avertissements** (pour chaque journée) avant d'être réprimandé. La conséquence en réponse à un comportement désobligeant (c'est-à-dire quand un enfant ne respecte pas les règlements et qu'il a été averti trois fois en une journée) sera le retrait pour une journée complète du camp de jour. Les animatrices vous aviseront, lorsque vous viendrez le chercher des avertissements donnés au cours de la journée. De cette manière, vous serez à l'affût d'un possible retrait de votre enfant au camp de jour. Si l'enfant a reçu trois rapports de comportement inadéquat, il se verra retirer le droit de fréquenter le camp de jour, il sera alors expulsé pour le reste du camp de jour, et ce, sans remboursement possible. Cette

démarche vise simplement à établir une bonne harmonie, à assurer la sécurité des enfants et à garder une certaine discipline au sein des groupes des camps de jour.

### Mesures prises lors d'un accident ou incident

Lors d'une blessure ou d'un incident, la monitrice étant intervenue auprès de votre enfant doit obligatoirement remplir un rapport incident-accident et vous le faire signer. Évidemment, les monitrices ont accès en tout temps à une trousse de premiers soins complète, inspectée chaque année. En cas d'accident grave, toutes les mesures seront prises (ambulance, etc.) pour assurer le bien-être de votre enfant.

### Politique sur les jeux électroniques

Il est à noter que les jeux électroniques, les iPhone, iPad, tablettes, etc. sont interdits au camp (sauf exception) puisque ces derniers nuisent au travail des monitrices. Si un enfant est vu avec un de ces jeux, celui-ci sera confisqué pour la journée. Cette mesure est dans le but d'avoir le plus de plaisir possible ensemble !!!

### Politique de départ des enfants

Veuillez noter que si ce n'est pas une personne autorisée qui vient chercher votre enfant, le personnel ne sera pas autorisé à le laisser partir, peu importe le lien de parenté qui l'unit à cette personne.

Pour autoriser qui que ce soit dont le nom n'a pas été clairement inscrit dans le formulaire lors de l'inscription à venir chercher votre enfant, vous devrez transmettre au préalable un avis écrit précisant le nom de cette personne.

Si l'enfant est autorisé à quitter seul le camp à pied ou en vélo, il est important de nous en aviser et de nous préciser l'heure de départ de votre enfant. Les monitrices ne le laisseront pas partir avant l'heure précisée.

### Départ sans autorisation

Les enfants ne doivent pas quitter le camp sans la permission des parents qui auront avisé les animatrices, soit par écrit ou verbalement.

### Matériel de base nécessaire

- ✓ Chapeau
- ✓ Crème solaire
- ✓ Espadrilles
- ✓ Linge de rechange
- ✓ Chasse-moustiques
- ✓ Boîte à lunch
- ✓ Bouteille d'eau

**Le matériel doit être identifié au nom de l'enfant. Il est suggéré de mettre le matériel dans un sac à dos, ce qui facilite les déplacements lors d'activités. L'identification du sac à dos est aussi obligatoire.**

### Habillement

Il est important que les enfants portent des vêtements appropriés, adaptés à la température et aux activités.

### Objets perdus

Durant le séjour de votre enfant, le personnel fait régulièrement un rappel pour s'assurer que chacun prend soin de ses effets. En cas d'oubli, les effets seront placés dans un endroit approprié pour faciliter le repérage des objets perdus. De même, à la fin du séjour quand les jeunes quittent, nous demanderons aux parents de faire une vérification.

Vous avez jusqu'à la mi-septembre pour récupérer un objet perdu. Si, à la fin de l'été, les objets perdus ne sont pas réclamés, ils deviendront la propriété du camp de jour qui en disposera à sa guise.

### Annulation d'inscription

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés dans le cas d'une annulation après le 16 juin 2017 ni pour les journées de camps manquées.

Dans le cas où l'enfant ne pourrait plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la Ville de Ville-Marie remboursera au prorata des jours utilisés les frais d'inscription, moins 15 % pour les frais d'administration. Toute demande de remboursement devra se faire sur le formulaire de « Demande de résiliation d'inscription ». Ce formulaire est disponible auprès de la coordonnatrice des camps.

Si l'enfant est expulsé du camp pour raison de mauvais comportement, aucun remboursement ne sera accordé.

### Fiche d'autorisation - médicaments

Si votre enfant doit prendre un médicament prescrit durant sa présence au camp, il vous faudra remplir le formulaire prévu à cet effet. Demandez aux monitrices pour le formulaire.

### Votre enfant à des besoins particuliers?

Si votre enfant a des besoins particuliers, des problèmes de comportement ou de santé nécessitant une attention particulière, veuillez nous en aviser lors de l'inscription.

Nous pourrions ainsi faire un meilleur suivi et encadrer votre enfant lors de son séjour au camp de jour.

**VEUILLEZ NOTER QUE LES SEMAINES SÉLECTIONNÉES NE POURRONT ÊTRE DÉPLACÉES, CAR L'HORAIRE SERA CONÇU EN FONCTION DES SEMAINES DEMANDÉES.**